

# **TECHNICOLOR S.A.**

Société anonyme au capital de 2 357 955 €

8-10, rue du Renard

75004 Paris

RCS : Paris 333 773 174

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2021 – 16<sup>ème</sup> résolution

## **DELOITTE & ASSOCIES**

SIEGE SOCIAL : 6, PLACE DE LA PYRAMIDE - 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX  
TEL : +33 (0) 1 40 88 00 00

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 2 188 160 EUROS – RCS Nanterre 572 028 041

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE  
SURVEILLANCE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

**TECHNICOLOR S.A.**

Société anonyme au capital de 2 357 955 €  
8-10, rue du Renard  
75004 Paris  
RCS : Paris 333 773 174

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2021 – 16<sup>ème</sup> résolution

À l'Assemblée Générale de la société Technicolor,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 20 avril 2021

Les commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**



Bertrand Boisselier  
Associé

**Mazars**

Jean-Luc Barlet  
Associé